

32. La Société canadienne des postes devrait arrêter de fermer ses bureaux de poste urbains et veiller à exploiter elle-même tous ces bureaux et à y affecter des employés à plein temps bien formés.

33. La Société canadienne des postes devrait arrêter de donner à contrat les services postaux, l'entretien des véhicules et du matériel, le tri ou la livraison des colis. Elle devrait également arrêter d'accorder des franchises ou de privatiser des bureaux auxiliaires.

34. Le gouvernement devrait faire passer en premier le service aux Canadiens et ne devrait prendre aucune mesure tendant à privatiser une partie quelconque des opérations de la Société canadienne des postes.

NOTES

1. Citations tirées de Brian S. Osborne et Robert M. Pike, *A Canadian Postal Service for the Twenty-First Century*, mémoire présenté au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale, 11 novembre 1989, p. 9.

2. Nous remercions Brian Osborne et Robert Pike pour les renseignements qu'ils ont donnés sur l'histoire des Postes canadiennes dans leur témoignage devant le Comité, le 7 février 1990. Cf. *Procès-verbaux et témoignages du Comité*, fascicule 41, p. 7.

3. Alan Marchment, président du Comité de réexamen du service postal, témoignant devant le Comité le 6 février 1990, *Procès-verbaux et témoignages du Comité*, fascicule 40, p. 26.

4. Fait rapporté par Cynthia Patterson, coordonnatrice nationale, Dignité rurale du Canada, dans son témoignage devant le Comité le 5 décembre 1989. Cf. *Procès-verbaux et témoignages du Comité*, fascicule 34, p. 28.